



Il faut être fou pour dépenser plus !  
ou  
L'art et la manière de voler du salaire

### **Au 1<sup>er</sup> janvier 2012 augmentation de la CSG et de la CRDS**

L'abattement pour frais professionnels applicables sur les rémunérations des salariées pour le calcul de la CSG et de la CRDS, fixé à 3 %, passe à 1,75 %

Sur les bulletins de paie, la CSG/CRDS est calculée comme suit :

Contrairement à de nombreuses cotisations, on ne taxe pas 100% de la base, ( salaire brut) mais 97% car il y avait un « abattement » de 3%. pour frais professionnels

Le montant de la cotisation est : salaire brut abattu x taux(8%) de la CSG et CRDS = retenue sur salaire

#### **EXEMPLE : 1**

Salaire décembre 2011 brut mensuel 1400 €  
Abattement 97%= 1358 €  
CSG + CRDS = 8% COTSATIONS  
DUES=108.54 €

la loi de finances 2012 modifie cet abattement pour le réduire à 1,75.soit **98,25%** du brut

#### **EXEMPLE : 2**

Salaire de janvier 2012 brut mensuel 1400 €

Abattement **98,25%** = 1375,50 €  
CSG + CRDS = 8% cotisations dues = 110,04€

Soit 1,50 €par mois x 12 mois = 18,00€ sur 12 mois

#### **EXEMPLE 3**

Salaire de janvier 2012 1400€+  
augmentation de 1,75% = 1424,50€  
Abattement 98,25%= 1399,58€

CSG + CRDS = 8% cotisations dues = 111,96€

Soit 1,92€par mois x 12 = 23,04€

L'augmentation du salaire est égale à : 1,46€ par mois

Mécaniquement, si les taux de la CSG/CRDS n'augmente pas, **la base augmente, le montant à payer est plus élevé.**

C'est une hausse déguisée, qui se traduit par une baisse du net à payer sur les bulletins de paie.

**Les salariés qui ne seront pas augmenté au 1er janvier 2012 verront donc leur salaire net en baisse.**

Paradoxalement les salariés qui seront augmentés au 1er janvier risquent fort de ne pas voire la différence en plus :1% d'augmentation de salaire moins un prélèvement de 1,75% = 0,75% de cotisation en + et donc du salaire en moins

Viens se rajouter à cela un gel des tranches d'impositions jusqu'en 2013 ce qui risque de faire basculer les revenus les plus faibles dans une tranche imposable par une éventuelle augmentation du salaire résultats une cotisation CSG RDS plus importante + une imposition sur le revenu = moins de revenus

Ils l'on dit qu'on n'augmentera pas les impôts !

**Résultat garantie vers une paupérisation accrue des salariés**